



PRÉFET DU NORD

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 21/07/2022

MISE À L'ABRI DE JEUNES MAJEURS

Le jeudi 16 juin 2022, Georges-François Leclerc, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord, a organisé la mise à l'abri des jeunes majeurs déboutés de l'évaluation de minorité, installés dans un camp illicite à Lille-sud.

Volontaires, ils ont été répartis dans les centres d'accueil et d'examen des situations administratives (CAES) de Trith-Saint-Léger (arrondissement de Valenciennes) et de Flers-en-Escrebieux (arrondissement de Douai).

Cet accueil, limité à 1 mois, devait permettre d'un côté aux services du conseil départemental d'effectuer des réévaluations de minorité, de l'autre à chaque étranger de réfléchir à sa situation et de déposer une demande d'asile.

Un mois plus tard, 7 jeunes ont été reconnus mineurs par les services du conseil départemental. Les 27 autres seront invités à quitter le CAES : ceux qui ont fait ou feront le choix de déposer une demande d'asile bénéficieront d'un hébergement comme le prévoit la réglementation.

Préfecture du Nord

Service régional de la communication interministérielle
Tél : 03 20 30 52 50
Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003
59 039 LILLE Cedex



nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)